

# GUIDE DES MODES D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Toutes les actus sur [garges.net](http://garges.net), [canalgarges.com](http://canalgarges.com) et les réseaux sociaux :



@villedegarges



/villedegarges

Direction de l'enfance  
01 34 53 31 83



*Naitre, grandir, découvrir*

# ACCUEILS COLLECTIFS

## Halte-garderie municipale

**Du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
et de 13h30 à 17h30.**

Tarifs à l'heure *(selon les ressources  
et le barème CAF)*

Inscriptions en mairie aux guichets  
de la direction de l'enfance  
01 34 53 31 83

Les enfants, âgés de 6 mois à 4 ans,  
sont accueillis par des professionnels  
de la petite enfance. Ce lieu d'éveil  
les prépare à la vie en groupe.  
Le rythme de présence varie en fonction  
du contrat défini par les parents  
*(maximum 2 demi-journées par semaine)*

## • Halte-garderie municipale

Avenue du Plein Midi  
01 34 45 04 60



## Crèches municipales

Pour les enfants de 10 semaines  
à 4 ans, tarifs à l'heure  
*(selon les ressources et le barème CAF)*

**Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h**

Inscriptions en mairie aux guichets  
de la direction de l'enfance  
01 34 53 31 83

## • Crèche municipale Françoise Dolto

Complexe sportif Pierre de Coubertin  
Avenue Frédéric Joliot-Curie  
01 34 53 32 62



## • Crèche municipale des Doucettes

Rue du Tiers Pot  
01 41 05 76 60



## • Crèche municipale Duvivier

4 ter rue Duvivier  
01 34 53 07 47



## Crèches associatives

## • Crèche associative Déborah Léa

14-16 rue Toulouse Lautrec  
01 39 93 15 03

## • Crèche Val Enfant, association enfants présents

Crèche collective préventive  
et accueil familial préventif.  
Avenue Anatole France  
01 30 11 19 23

# ACCUEIL FAMILIAL

## Les assistantes maternelles\*

Professionnelles indépendantes, agréées par le Conseil général, elles accueillent à leur domicile un nombre déterminé d'enfants, de la naissance à 6 ans, selon leur agrément.

Elles sont employées directement par les parents qui doivent établir un contrat de travail, déclarer chaque mois la rémunération... La Caisse d'allocations familiales verse aux parents une prestation, appelée PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant), pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

Les noms et coordonnées des assistantes maternelles présentes en ville sont disponibles dans les centres de PMI, au service Enseignement et éducation en mairie, au relais assistantes maternelles, ou sur le site [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr)

*\* Ou assistant maternel. Par commodité, nous avons conservé le féminin.*

## La crèche familiale « Comme à la maison »

10 bis rue Victor Hugo  
09 52 66 58 62

Les assistantes maternelles agréées par le Président du Conseil général et employées par l'association IEPC accueillent à leur domicile les enfants de 3 mois à 4 ans, du lundi au vendredi. Elles sont encadrées par une directrice de la petite enfance. Régulièrement, les enfants participent à des activités d'éveil dans un lieu collectif.



# LE RAM, QU'EST-CE QUE C'EST ?



Le relais assistantes maternelles (RAM) est un lieu d'écoute et de conseils animé par une professionnelle de la petite enfance :

## • Pour vous parents :

Le RAM vous informe sur les différents modes d'accueil, vous soutient dans votre recherche d'assistante maternelle agréée et dans votre situation d'employeur (vos droits, les démarches...)

Chaque matin, une animatrice propose des activités d'éveil aux enfants en présence de leurs assistantes maternelles, et ce dans un espace adapté. L'occasion pour les enfants de se préparer à vivre en groupe.

## Adresses utiles

### • Mairie de Garges-lès-Gonesse

Direction de l'enfance  
8 place de l'Hôtel de ville - 01 34 53 31 83

### • Protection maternelle infantile (PMI)

**Dame Blanche**  
24 rue du Colonel Fabien - 01 30 11 13 68

## • Pour vous assistantes maternelles :

Le RAM vous accompagne dans votre pratique professionnelle. Des conférences et des réunions sont organisées régulièrement pour enrichir vos connaissances du métier et échanger avec les autres assistantes maternelles. Une psychologue est à votre écoute.

### Relais assistantes maternelles

Avenue du Plein Midi

01 34 45 04 61

*L'animatrice vous reçoit,  
sur rendez-vous.*

### • Protection maternelle infantile (PMI) Centre-ville, Vieux Pays, Doucettes

148 bis avenue de Stalingrad  
01 39 86 47 45

### • Espace Caisse d'allocations familiales

8 ter rue des Peupliers - 0 820 25 95 10  
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h